

SOIRÉE OFFERTE A M. LE JEUNE

PAR LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

M. Le Jeune, arrivé de Bruxelles dans l'après-midi et rappelé dès le lendemain matin au Sénat par la discussion d'un important projet de loi, a bien voulu, malgré la fatigue de ce double voyage précipité, accepter l'invitation à dîner que notre Conseil de direction lui avait adressée.

A 7 h. 20, après un court repos dans un des salons de l'Hôtel des Sociétés savantes, les convives sont passés dans la salle du banquet.

M. Cheysson présidait, ayant à sa droite MM. Ribot, Guillemet, Duflos, Ferdinand-Dreyfus, Vincens, Granier, Camoin de Vence, Passez; à sa gauche MM. Petit, Greffier, le D^r A. Voisin, Lacoïn, A. Le Poittevin, R. Jay, Berthélemy, Brunot.

En face de lui, M. Le Jeune avait à sa droite MM. Bétolaud, Georges Picot, Léon Devin, Flandin; à sa gauche MM. Félix Voisin, Henri Monod, le D^r Magnan, Laffon, Georges Vidal.

Citons encore MM. Baillièrè, Bogelot, Brueyre, E. Brun, Cabanes, C. Caire, J. Drioux, Dumont, Justin, Hermance, Leredu, Morel d'Arleux, Pagès, Louis Rivière, Ed. Rousselle, Tommy Martin, Turcas, Varin, de Vlassow, Albert Rivière, etc.

MM. Bérenger et Th. Roussel, empêchés par la maladie, MM. le D^r Motet, le professeur Alglave, Grosseteste-Thierry, le grand rabbin Zadoc Kahn, présents à la séance, mais rappelés chez eux avant le banquet, s'étaient excusés.

La réunion, organisée par notre trésorier avec son talent avisé, sa grâce ouverte et son entrain toujours prêt, a été des plus cordiales.

Chaque convive avait devant lui un élégant menu représentant la France et la Belgique unies par la main et spécialement gravé par M. Loïs Delteil en l'honneur de M. Le Jeune. Au dessert M. CHEYSSON s'est levé et a porté le toast suivant :

Messieurs, La question qui nous réunit aujourd'hui n'est pas spéciale à la France ni à la Belgique; c'est une question générale, universelle. Qu'il s'agisse, comme on le disait tout à

l'heure, d'une indisposition à des degrés divers d'intensité, ou d'une «maladie mortelle», l'alcoolisme sévit partout; il atteint les individus et les peuples dans leur moralité, leur santé, leur dignité, leur fortune, leur intelligence et leur raison; il les frappe à la fois à la tête et au cœur. On retrouve ce poison à la source de toutes nos misères morales, physiologiques, financières, politiques et sociales. Nous savons maintenant ce que c'est que l'antique « boîte de Pandore » : une petite fiole d'alcool. Elle ne réserve pas ses présents funestes à tel ou tel pays; elle les dispense avec une égale et désolante libéralité sur la surface du monde entier, aussi bien dans notre vieux continent que dans le nouveau monde et même dans de petites îles perdues de l'Océanie dont l'eau de feu décime et anéantit les populations.

Cette généralisation, cet internationalisme des questions sociales est un fait relativement récent. Il y a deux cents ans, Racine, dans la préface de Bajazet, disait que « le peuple ne met guère de différence entre ce qui est à mille lieues ou à mille ans de lui ». Nous avons changé tout cela et ce n'est pas nous qui dirions avec Montesquieu : « Peut-on être Persan ? » Nous admettons très bien qu'on soit Persan : nous coudoyons sur les boulevards des Chinois et des nègres sans nous retourner. Nous nous intéressons aux événements les plus éloignés de nous, à l'élection de Mac Kinley comme à la mort de Maceo; au chemin de fer transsibérien, comme à l'expédition de Nansen : nous sommes mieux informés de ce qui se passe aux extrémités du monde que nos pères autrefois de ce qui se passait dans la banlieue de Paris.

Cette pénétration réciproque, cette communication entre tous les peuples ont déchaîné certains grands courants d'opinion publique, qui prennent une soudaineté et une universalité toutes nouvelles. On pourrait comparer les peuples d'autrefois à de petits bassins fermés, qui avaient leurs agitations locales et leurs tempêtes dans un verre d'eau; mais les digues qui séparaient ces différents bassins se sont rompues et tous ces petits lacs forment maintenant un grand océan parcouru à certains moments par ces grandes vagues, par ces lames de fond qui balayent tout sur leur passage. (*Applaudissements.*)

Chaque pays avait alors ses problèmes particuliers qu'il résolvait à sa guise, en famille, sans jeter les yeux par-dessus la haie chez le voisin qui lui-même était travaillé par d'autres soucis. Aujourd'hui, au contraire, tous ces problèmes s'imposent en même temps à tous les peuples et prennent le caractère international.

Ce qui est frappant pour quiconque suit de près ces questions, c'est de voir je ne dirai pas l'identité, mais du moins la similitude des solutions législatives qui interviennent à l'heure actuelle dans les différents pays sur les questions sociales. Toutes ces lois sont de date récente et ont un air de famille. Évidemment les parlements sont hantés par les mêmes préoccupations; ils ont à faire aux mêmes difficultés, aux mêmes exigences et ils obéissent, en dernière analyse, aux sommations d'une opinion publique, qui est partout soumise aux mêmes influences et dominée par les mêmes aspirations. Au-dessus des âmes nationales, il se forme une âme du monde. (*Applaudissements.*)

Du moment où ces redoutables problèmes s'internationalisent, nous avons grand intérêt, avant de les résoudre, à regarder au delà de nos frontières et d'interroger l'expérience des autres pays, qui nous ont précédés dans la voie des solutions pratiques, pour leur demander à la fois des exemples et des leçons.

C'est là précisément ce qu'a fait la Société générale des prisons qui, voulant s'attaquer à la question de l'alcoolisme, a institué une grande enquête, sur les solutions législatives adoptées dans les divers pays pour combattre ce fléau.

Vous avez vu cette enquête au dernier *Bulletin* et vous venez d'applaudir le magistral résumé que nous en a présenté tout à l'heure M. Georges Vidal. (*Assentiment.*)

Nous avons fait plus encore; ne nous contentant pas du témoignage muet des Codes, nous avons voulu avoir la déposition vivante d'un homme d'État qui a dévoué sa vie à toutes ces grandes causes auxquelles sont liées la dignité, la moralité des nations, le relèvement des abandonnés, la paix et la préservation sociales. (*Applaudissements répétés.*)

Elles ont toujours été vos clientes, Monsieur le Ministre, ces nobles causes qui ont tant besoin d'être servies par des hommes tels que vous, pour résister à la coalition de tous les intérêts et de toutes les passions.

C'en serait fait de cette civilisation dont nous sommes si fiers, et nous retournerions vite à la barbarie, à une barbarie plus grossière et plus honteuse encore que la barbarie primitive, si le vagabondage et la mendicité avec le honteux terrorisme qu'ils font peser sur nos campagnes, si l'alcoolisme avec ce cortège de maux qu'on a si bien décrit tout à l'heure, si le jeu et les tripots avec leurs gains malsains et leurs fraudes éhontées, si tous ces vices sociaux pouvaient étendre leur domination sans rencontrer d'obs-

tacles ni de digues, si les enfants étaient abandonnés sans défense à la merci d'influences pestilentielles qui gâtent le fruit dans la racine et dans la sève, si les libérés étaient jetés sans ressources sur le pavé et acculés par la faim à retourner au vol et à la prison. (*Applaudissements.*)

C'est à tous ces graves problèmes que vous avez consacré votre vie d'homme d'État; vous avez organisé la protection de l'enfance; vous avez attaché votre nom à ces belles lois sur la répression du vagabondage et de la mendicité sur lesquelles nous sommes réduits à jeter des regards d'admiration et d'envie; vous êtes le promoteur d'une législation sévère sur les courses et les jeux, qui se discute en ce moment même au Sénat belge; vous présidez avec une activité infatigable la Commission royale de patronage, et c'est à vous que sont dus en grande partie les beaux résultats qu'elle obtient. Vous avez été partout à la tête des initiatives les plus fécondes, et, chaque fois qu'il s'est agi de défendre la moralité publique, on vous a toujours trouvé au premier rang.

Tels sont tous les titres qui rendent votre nom si cher à tous ceux qui touchent à une quelconque de ces questions et qui sont sûrs d'y rencontrer aussitôt la trace lumineuse de votre action. (*Applaudissements.*)

Ce sont aussi ces titres qui ont inspiré à la Société générale des prisons le désir de demander votre concours et vos lumières pour éclairer la question de l'alcoolisme. Vous avez bien voulu répondre à son appel et nous vous en sommes profondément reconnaissants.

Votre pays est petit par son territoire, mais grand par ses initiatives sociales. La France le sait bien, elle qui a eu plus d'une fois l'occasion de faire d'heureux emprunts à vos lois. J'en atteste mon éminent ami M. Georges Picot, qui, bien mieux que moi, pourrait dire tout ce que nous devons à la Belgique pour notre législation sur les habitations ouvrières.

Vous nous parliez tout à l'heure de ces millions *d'abstinents totaux* qui couvrent l'Angleterre et qui ont la religion de leur serment.

Heureusement nous n'avons rien juré de tel, car nous n'aurions pas le droit de vider notre coupe de champagne pour le double toast que je vais vous proposer.

Je bois à l'enseignement mutuel des peuples en quête de solutions sociales, au libre échange de leur expérience, à l'internationale du bien à opposer à celle du mal qui, tandis que la première

poursuit partout la paix et l'union, a, au contraire, pour but la haine et la lutte des classes. (*Applaudissements.*)

En même temps qu'à ce bienfaisant internationalisme, je bois à l'homme de dévouement, de science et de conscience qui en est parmi nous la noble et vivante incarnation; je bois à M. Le Jeune. (*Applaudissements répétés.*)

M. RIBOT. — Je n'ai rien à ajouter aux paroles que vous venez d'entendre; cependant, c'est avec un grand plaisir que je m'associe au toast qui vient d'être porté à notre hôte de ce soir.

Tous ceux qui, comme moi, ont assisté, l'an dernier, à ce banquet au haut de la Tour Eiffel, n'ont pas perdu le souvenir de l'impression qu'ils ont ressentie en entendant la parole si grave, si pénétrante et si éloquente de M. Le Jeune (1). Quelle jeunesse de cœur! quelle confiance dans l'effort humain! quelle infatigable activité! Vous êtes un exemple pour nous et c'est à ce titre que nous sommes heureux de vous saluer ce soir.

J'aurais voulu, Messieurs, et je regrette vivement de n'avoir pu le faire, venir aujourd'hui écouter M. Le Jeune. Il a porté la main sur la plaie la plus grave de nos sociétés. Ce n'est pas seulement en Belgique qu'on se préoccupe de cette question de l'alcoolisme. En France aussi, elle a provoqué les travaux les plus considérables. En ce moment même, il y a une Commission dont je fais partie et qui reprend cette question et essaie de faire rouler jusqu'en haut, pour qu'il ne retombe pas cette fois, le rocher de Sisyphe. C'est que cette question est une des plus difficiles, des plus complexes et des plus déconcertantes que nous ayons à résoudre.

J'ai oui-dire, par les échos du remarquable discours, que, plus heureux que moi, vous avez entendu, que M. Le Jeune apportait une solution radicale et draconienne. Dracon a du bon quelquefois; seulement, je me permets de dire que j'aurais eu quelques objections à présenter et que je ne suis pas sûr que j'eusse été convaincu de la possibilité de faire, chez nous au moins, cette législation draconienne.

M. Le Jeune a dit qu'il se trouverait bien un Ministère qui aurait le courage de tenter l'assaut; que, si un Ministère y succombait, si deux Ministères y perdaient la vie, un troisième Ministère ou un quatrième serait plus heureux et arriverait au but.

(1) *Bulletin*, 1895, p. 1111.

Mon Dieu, Messieurs, s'il ne s'agissait que de sacrifier quelques Ministères, dans ce pays où nous en avons tant qui se succèdent, nous pourrions faire gaiement le sacrifice: il y en a qui sont tombés pour des causes moins nobles et moins grandes... (*Applaudissements.*)

Mais, il y a peut-être quelques autres objections, n'y eût-il que celle-ci, spéciale à notre pays: nous avons le malheur d'être le pays où fleurit la vigne et cette armée des bouilleurs de cru, qui donne à tous les Ministères tant de soucis, et qui, quelquefois, a déterminé la chute même de Ministères. Cette armée, que deviendra-t-elle, dans le système de M. Le Jeune? Heureuse Belgique, qui ne connaît que les distilleries industrielles! Nous, nous avons ces petites distilleries domestiques. Qu'en ferons-nous? Allons-nous installer Dracon en permanence dans chacun des domiciles de nos agriculteurs?

La question offre chez nous plus de difficultés, et, s'il faut attendre du monopole complet de l'alcool aux mains de l'État la guérison de ce mal que nous constatons tous et que nous voulons guérir, peut-être attendrons-nous trop longtemps et peut-être la plaie se sera-t-elle trop élargie. (*Approbaton.*)

Mais, quelles que soient nos idées sur le remède à apporter, il y a du moins un sentiment qui nous réunit tous, c'est qu'il faut faire un appel énergique à l'opinion, c'est que, dans ce pays de liberté, nous ne savons pas assez la puissance qu'il y a dans cet appel répété, continu, persévérant à l'opinion. Aujourd'hui, dans ce temps de démocratie, de liberté sans limite, c'est par un appel constant à l'opinion que les Gouvernements peuvent vivre et durer et que toutes les grandes idées peuvent aussi se répandre et que le bien, comme on l'a dit, peut à la fin triompher du mal.

Ce siècle, qui a l'orgueil de tous les progrès réalisés par la science, a en même temps et de plus en plus, à mesure qu'il touche à sa fin, le sentiment inquiet de ses devoirs et des problèmes qu'il a à résoudre. Il se penche sur toutes les misères; il ne désespère pas de les guérir. C'est là sa dignité et son honneur. Et ce n'est pas seulement dans un pays, c'est, comme le disait tout à l'heure M. Cheysson, dans le monde civilisé tout entier qu'il y a une rivalité ardente, généreuse et glorieuse entre tous les hommes de bien et entre tous les hommes d'État, et, comme il le disait aussi, ce n'est pas à la grandeur extérieure d'un pays, ce n'est pas au nombre de ses habitants que se mesure l'intensité de l'effort et aussi le succès, car cette petite Belgique, dont il parlait si bien,

nous a donné bien des fois le modèle et l'exemple. Elle a apporté, dans l'étude de toutes ces questions, questions sociales, questions qui touchent au sort des classes populaires, le sentiment très élevé et très noble de la solidarité humaine, et quelquefois même une hardiesse que nous n'imitons, nous, que de loin.

En buvant à la santé de notre hôte, M. Le Jeune, je bois à la Belgique; je bois à nos amis de l'autre côté de la frontière. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE JEUNE. — Je ne sais, en vérité, Messieurs, que vous dire. Si je vous disais que je crois aux paroles élogieuses qui viennent de m'être adressées, quelle idée vous feriez-vous de moi? Si je vous disais que la confusion que j'éprouve de ces éloges, dans lesquels je ne puis voir qu'un témoignage de bienveillance, qui m'est infiniment précieux, me rend malheureux, vous ne me croiriez pas et, en effet, je dirais un mensonge. Je tâcherai de n'en pas devenir un orgueilleux.

L'accueil que j'ai rencontré aujourd'hui, de votre part, est le plus grand honneur qui m'ait jamais été fait.

Je vous en remercie du fond du cœur; permettez que je m'en tienne à ces seuls mots: je vous remercie du fond du cœur. (*Applaudissements.*)

La soirée s'est terminée dans une salle voisine, où des entretiens animés ont retenu autour de M. Le Jeune, jusqu'à près de minuit, la plupart des convives. Partisans et adversaires du système préconisé par l'éminent homme d'État se sont livrés à des commentaires passionnés, au milieu desquels intervenait avec sa riante bonne humeur, sa simplicité pleine de verve, l'auteur de tout ce tapage scientifique.

Il se prolongera encore longtemps, l'écho de cette grande bataille. Déjà la Presse et l'Université, le Parlement et les Sociétés savantes se sont emparés de ces déclarations, les uns, en tirant argument en faveur de leur thèse, les autres, observant que la froide Belgique ne ressemble en rien à la France de la Garonne, et que ce qui est vérité au delà de l'Escaut ne serait qu'erreur en deçà.

Notre réunion du 20 janvier, après ce brillant prélude, montrera, tout en rentrant dans la spécialité à laquelle nous nous sommes limités, et en se plaçant uniquement au point de vue pénal et pratique, ce que les criminalistes, doivent retenir des deux exposés qu'ils ont applaudis le 16 décembre.

ESSAI SUR LA TENTATIVE

ET PLUS PARTICULIÈREMENT SUR

LA TENTATIVE IRRÉALISABLE

(*Étude de Droit pénal comparé.*)

La question du délit impossible est devenue à nouveau une question actuelle.

Il a suffi pour cela d'un arrêt de la Cour de Paris du 19 octobre 1894 (1) rompant en cette matière avec la jurisprudence de la Cour de cassation. Il s'agissait d'un voleur pris la main dans la poche; mais la poche était vide; peut-être même n'avait-il pas fouillé la bonne: s'il eût mis la main dans la poche de gauche au lieu de celle de droite, il y eût trouvé le porte-monnaie qu'il cherchait. En soi, c'est un délit qui, par avance, était destiné à ne pas réussir; l'objet manquait là où le voleur voulait le soustraire; il y avait délit impossible. Or, peut-on, par application de l'article 2 du Code pénal, assimiler à la tentative prévue et définie par la loi, et par suite punir de la même peine que le délit consommé, un effort inutile, une tentative qui par elle-même ne pouvait pas aboutir, et qui était en soi irréalisable?

Depuis quelque temps déjà cependant la Cour de cassation s'était fait sur ce point une jurisprudence très établie et qui avait paru très rassurante au point de vue de la sécurité publique. La Cour de cassation, s'inspirant de l'idée qui a dicté l'article 2 du Code pénal, distingue suivant que l'impossibilité s'est trouvée purement accidentelle ou suivant au contraire qu'elle était fatale, tenant à la nature des choses, de telle sorte qu'en aucune façon, et toute question de circonstances à part, la réalisation du délit, étant donné les éléments qui en constituaient l'exécution, était condamnée à ne jamais aboutir.

Le voleur qui se trompe de poche n'est victime que d'un accident à peu près analogue à celui qui se présente quand un passant l'arrête sur l'exécution du fait: dans ce dernier cas, il y

(1) Paris, 19 octobre 1894 (*Gazette du Palais*, 1894, t. II, p. 600 et la note).